

## AVIS D'ATTRIBUTION

**Objet de la consultation** : exploitation d'un emplacement à flot au port Vauban pour une activité de bar et de petite restauration rapide

**Procédure** : procédure de sélection préalable directe (article L2122-1-1, 1<sup>er</sup> alinéa du code général de la propriété des personnes publiques)

**Date de mise en œuvre de la procédure de publicité** : 24 octobre 2025

**Date limite de réception des candidatures** : 21 novembre 2025 à 17h30

**Nombre d'offres reçues** : 2

**Attributaire** : SAS CRYSTAL

**Date d'attribution** : 10 décembre 2025

**Forme du titre d'occupation** : convention d'occupation temporaire du domaine public

**Droits rattachés au titre d'occupation** : droits simples

**Durée de l'occupation** : 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Date de publication de l'avis d'attribution** : 22 juin 2026

Le Directeur Général de  
Bretagne Plaisance



Gaëtan GUILLOUX

La présente décision peut faire l'objet devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35044 Rennes Cedex) des recours suivants :

- Recours pour excès de pouvoir, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, contre un acte détachable du contrat dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

- Recours en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des modalités de publicité appropriées